

## CIRCUIT DE PRÉ-DÉSINFECTION SUR LES DIFFÉRENTS SITES DU SERVICE DE MÉDECINE ET PSYCHIATRIE PÉNITENCIAIRE

La pré-désinfection a pour but de diminuer la population de micro-organismes, de faciliter le nettoyage ultérieur et de protéger le personnel et l'environnement lors de la manipulation des instruments. Elle est réalisée le plus rapidement possible après l'utilisation du dispositif médical, au plus près du lieu d'utilisation, avant le nettoyage. Cette fiche technique s'applique à tout dispositif médical réutilisable après son utilisation ainsi qu'à tout dispositif médical réutilisable stérile déconditionné mais non utilisé.

### Personnel concerné

Concerne le personnel dentaire et de podologie travaillant dans les différents sites du service de médecine et psychiatrie pénitentiaire

### Changement de la solution de pré-désinfection

- Vider le bac de pré-désinfection à la fin de la journée de consultation
- En cas de fortes souillures, renouveler le bain au plus vite

**Produit : Déconex® 53 Instrument** (Ne pas mélanger avec d'autres produits)

### Dosage

Dilution à 1 % : temps d'immersion : **30 minutes**

- 3 L d'eau\* : 30 ml de Deconex® 53 Instrument
- 5 L d'eau\* : 50 ml de Deconex® 53 Instrument

Dilution à 2% : temps d'immersion : **15 minutes**

- 3 L d'eau\* : 60 ml de Deconex® 53 Instrument
- 5 L d'eau\* : 100 ml de Deconex® 53 Instrument

\* Utiliser de l'eau courante froide ou tempérée (moins de 30°)

### Matériel de protection :

- Gants de ménage (à porter par-dessus des gants de soins à usage unique si les gants de ménage sont non personnels) \*\*
- Lunettes de protection
- Surblouse

\*\* Après le retrait des gants, se laver les mains à l'eau et au savon

### Vidange du bac :

- Vider le bac dans le lavabo et le rincer à l'eau du réseau
- Nettoyer/frotter les parois du bac avec de l'eau uniquement et un chiffon à changer après chaque utilisation
- Le sécher avec un chiffon propre et le déposer dans la zone «sale» de la salle de soins
- Désinfecter les surfaces de travail et le lavabo avec un détergent/désinfectant de surface

**Reporter sur le tableau la date, le lieu et la signature**  
**(<https://www.hpci.ch/system/files/Fiche%20de%20contr%C3%B4le%20changement%20de%20d%C3%A9sinfection%20-%20SMPP.docx>) (voir fiche technique associée)**

## Pré-désinfection chimique

- Les désinfectants étant potentiellement toxiques, il est important que les personnes qui les manipulent évitent tout contact avec la peau et les muqueuses en mettant systématiquement des gants de ménage individuels. S'il y a un risque de projections, porter également une blouse de protection, des lunettes de protection et un masque.
- Il est impératif d'éviter le séchage des souillures sur le matériel. La pré-désinfection doit se faire dans les meilleurs délais après usage du dispositif médical.

## Immersion du matériel dans la solution désinfectante :

- Mettre des gants à usage unique ou des gants de ménage individuels
- Démontez, si nécessaire, le matériel, ouvrir pinces et ciseaux et les immerger totalement dans le bain
- Vider les cupules dans le lavabo avant immersion
- Enlever les gants et se laver les mains à l'eau et au savon
- Respecter le temps d'immersion compte tenu de la concentration du bain en produit désinfectant et selon information du fabricant

## Rinçage manuel du matériel :

- Mettre des gants de ménage individuels
- Rincer le matériel abondamment à l'eau courante, ce qui permet d'éliminer toute trace de produit, ainsi que les résidus organiques
- Le déposer dans la caisse de transport prévue à cet effet
- Enlever les gants et se laver les mains à l'eau et au savon

## Acheminement à la stérilisation centrale

- Une fois la pré-désinfection effectuée, les dispositifs médicaux devront être acheminés à la stérilisation centrale du CHUV dans des caisses fermées propres, dans les 24 heures
- En cas d'utilisation d'un véhicule privé pour le transport, il est important de mettre la caisse prévue à cet effet dans le coffre et de s'assurer qu'elle soit correctement fermée

## Remarques

L'application d'un système de retraitement efficace et adapté est obligatoire pour les dispositifs médicaux réutilisables. L'utilisation de dispositifs médicaux à usage unique est à privilégier chaque fois qu'un tel matériel existe et qu'il permet de réaliser une intervention sûre et efficace sur le patient. Les dispositifs médicaux à usage unique doivent obligatoirement être éliminés après utilisation. Ne pas les mettre dans les bacs de pré-désinfection. Le dispositif médical souillé est transporté dans des conditions ne présentant aucun risque de contamination pour les personnes et pour l'environnement.

## Documents annexe et textes de référence

1. CHUV – SMPH. Désinfection et nettoyage du matériel de soins immergeables - 2015
2. Swissmedic – Bonne pratique de retraitement des dispositifs médicaux stériles – 2005

**PIÈCE(S) JOINTE(S):**

 [Fiche de contrôle changement de solution de pré-désinfection - SMPP.docx](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Fiche%20de%20contr%C3%B4le%20de%20d%C3%A9sinfection%20-%20SMPP_0.docx)  
([https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Fiche%20de%20contr%C3%B4le%20de%20d%C3%A9sinfection%20-%20SMPP\\_0.docx](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Fiche%20de%20contr%C3%B4le%20de%20d%C3%A9sinfection%20-%20SMPP_0.docx))

Dernière mise à jour le 21/02/2017